



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX
D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE
PETITS AMENAGEMENTS DANS LES
BATIMENTS COMMUNAUX - LOT 9 : STORES ET
OCCULTATIONS PASSE AVEC LA SOCIETE
ACDS (ATELIER CENTRALE DES STORES)**

**DÉCISION N° DM-20-327
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU la décision DM-20-185 en date du 07/08/2020 de signer l'accord-cadre d'entretien de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux pour le Lot 9 stores et occultations avec la société ABPSI ;

CONSIDERANT le désistement de la société ABPSI ;

CONSIDERANT la procédure négociée sans publicité préalable ni mise en concurrence menée avec de la société ACDS (Atelier Centrale des Stores) pour l'accord-cadre d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux – Lot 9 : stores et occultation et son offre jugée économiquement avantageuse, conforme au cahier des charges.

D É C I D E

RETIRER la décision DM-20-185 en date du 07/08/2020.

DE SIGNER l'accord-cadre d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux – Lot 9 Stores et occultation avec la société, ACDS (Atelier Centrale des Stores), sise, 9-11 rue de Cangé – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, représentée par Monsieur POMMOT Arnaud, Gérant.

Le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande s'élève à 70 000 € HT (84 000,00 € TTC) pour une durée de 4 mois à compter de sa notification. Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201210-Imc1H7931H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/12/2020
Date de Publication : 10/12/2020